

Offres de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises de la HSBC pour 2022

Les services aux petites entreprises de la HSBC sont là pour aider votre entreprise à prospérer et à croître grâce à des offres de prêt à terme à faible taux d'intérêt!

Pour une durée limitée, vous pouvez profiter d'un taux d'intérêt annuel variable promotionnel spécial qui est inférieur au taux préférentiel* pour la première année (ou pour les deux premières années)**. La durée maximale du prêt est de 5 ans.

Les **clients HSBC Petites entreprises, nouveaux et existants**, peuvent :

- [Soumettre une demande](#) par l'entremise de notre plateforme conviviale «Crédit en ligne», en utilisant le code d'activation «**TauxPromo2022**»;
- Appeler notre Centre de ressources des services aux petites entreprises au 1-877-955-HSBC (4722); ou
- [Prendre rendez-vous](#) pour parler à un gestionnaire de relations bancaires pour petites entreprises.

Certains des termes importants que nous avons utilisés ci-dessus sont définis plus bas, à la section Définitions.

Des frais initiaux de 1 % du montant du prêt sont exigés pour tous les prêts approuvés et décaissés.

Pour toutes les demandes de crédit, vous devez être ou devenir un client HSBC Petites entreprises au Canada et répondre aux conditions de l'offre concernée ainsi qu'aux critères d'admissibilité au crédit pour recevoir le prêt.

Pour connaître les détails de chaque offre, veuillez consulter les conditions ci-dessous.

* Toutes les demandes, tous les taux et tous les montants de crédit doivent être approuvés. Il est possible que certaines demandes de crédit ne soient pas admissibles à ces offres à faible taux d'intérêt, tout en étant admissibles à une offre de crédit.

** À l'issue de la fin de l'application du taux variable peu élevé promotionnel initial, au bout de la première année ou des deux premières années, selon le cas, les taux variables standards s'appliqueront aux prêts. La durée maximale du prêt est de 5 ans.

Offre de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises de la HSBC pour 2022

Conditions

En vigueur : du 18 avril au 29 juillet 2022

1. **Définitions.** Dans les présentes conditions, les termes suivants ont le sens qui leur est associé ci-dessous :
 - «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada.
 - «**client HSBC Petites entreprises actuel**» désigne un client qui a déjà ouvert un compte HSBC Petites entreprises et qui pourrait détenir un ou plusieurs produits auprès des services bancaires aux petites entreprises de la HSBC au moment de déterminer son admissibilité à l'offre.

Offre de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises de la HSBC pour 2022

- «**nouveau client HSBC Petites entreprises**» désigne une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une société qui répond aux critères d'admissibilité pour les services bancaires aux petites entreprises de la HSBC et qui a ouvert un «**compte-chèques HSBC Petites entreprises**». Veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans nos succursales ou en ligne, à l'adresse [hsbc.ca/petitesentreprises](https://www.hsbc.ca/petitesentreprises).
- «**offre**» désigne l'offre de prêt pour les petites entreprises décrite dans le présent document.
- «**période de l'offre**» désigne la période du 18 avril au 29 juillet 2022.
- «**taux préférentiel**» désigne le taux d'intérêt annuel variable que la HSBC affiche, de temps à autre, à titre de taux de référence pour déterminer les taux d'intérêt sur nos prêts commerciaux libellés en dollars canadiens au Canada. Le taux préférentiel en vigueur peut être obtenu dans une succursale de la HSBC ou sur le site [hsbc.ca](https://www.hsbc.ca).
- «**compte-chèques HSBC Petites entreprises**» désigne l'un des produits suivants en dollars canadiens : compte-chèques HSBC Départ, HSBC Intermédiaire ou HSBC Illimité. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans nos succursales ou en ligne, à l'adresse www.hsbc.ca/petitesentreprises.

2. Nouveau client HSBC Petites entreprises au Canada

En tant que nouveau client HSBC Petites entreprises, vous devez :

- être admissible aux services bancaires aux petites entreprises de la HSBC, ce qui signifie que votre entreprise doit être une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une société établie au Canada et générer un revenu annuel brut de moins de 5 millions de \$CA. Votre entreprise doit être une société en exploitation ou une autre entité (et non pas une société de portefeuille). D'autres exigences pourraient s'appliquer;
- ouvrir un compte-chèques HSBC Petites entreprises. L'ouverture du compte est assujettie au processus standard d'ouverture de compte et à l'approbation de la HSBC;
- respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC; et
- si l'entreprise est une société ou une société de personnes, vous assurer que chacun des propriétaires réels détenant le compte-chèques HSBC Petites entreprises a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.

3. Offre de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises de la HSBC pour 2022 – Critères d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre pour un prêt à terme pour les petites entreprises, vous devez :

- être soit un nouveau client HSBC Petites entreprises ou un client HSBC Petites entreprises actuel;
- respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC;
- si l'entreprise est une société ou une société de personnes, vous assurer que chacun des propriétaires réels détenant le compte-chèques HSBC Petites entreprises a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.
- Les demandes seront évaluées et approuvées en fonction des critères d'approbation de crédit standards.

4. Conditions de base du prêt

- **L'offre de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises de la HSBC pour 2022** assortie d'un taux d'intérêt variable inférieur au taux préférentiel pendant la première année (option 1) ou pendant les deux premières années (option 2) pour une demande de crédit admissible peut être combinée à toute offre semblable de la HSBC en vigueur pendant la durée de cette offre.
- **La durée maximale du prêt est de 5 ans.** Le taux d'intérêt promotionnel ne s'applique que pendant la première année ou les deux premières années, selon l'option choisie, après quoi un taux d'intérêt standard s'applique. Le taux d'intérêt (pourcentage supérieur ou inférieur au taux préférentiel) sera établi dans la Convention de crédit – petites entreprises.
- Une demande de crédit approuvée pour un prêt non garanti peut atteindre 350 000 \$CA.
- Une demande de crédit approuvée pour un prêt garanti par un bien immobilier ou un dépôt en espèces à la HSBC peut atteindre 1,25 M\$CA.
- Il est possible que certaines demandes de crédit ne soient pas admissibles à l'offre à faible taux d'intérêt, tout en étant admissibles à une offre de crédit standard.
- Les clients peuvent soumettre plus d'une demande dans le cadre de **l'offre de taux promotionnel sur les prêts à terme pour petites entreprises pour 2022.**
- Des frais initiaux de 1 % du montant du prêt sont exigés pour tous les prêts approuvés et décaissés.
- Tous les paiements de prêt dans le cadre de cette offre correspondent au montant fixe de capital plus les intérêts accumulés.
- Les demandes doivent être soumises à la HSBC et approuvées par celle-ci au plus tard le **29 juillet 2022**. Sauf si la HSBC en convient autrement, tous les prêts doivent être décaissés dans les 60 jours suivant leur approbation.

5. Option de report de paiement de trois mois

- Les clients admissibles à cette offre ont la possibilité d'opter pour une période de report de paiement de trois mois.
- Les intérêts continueront de s'accumuler pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, les paiements seront d'abord appliqués aux intérêts courus et aux frais applicables.
- Si vous choisissez l'option de report de paiement, le calendrier de remboursement est établi selon le type de prêt aux petites entreprises :
 - La période d'amortissement pour les prêts à terme non garantis équivaut à la durée du prêt, jusqu'à un maximum de 5 ans.
 - La période d'amortissement pour les prêts à terme garantis (y compris les prêts à terme garantis par un bien immobilier commercial) équivaut à la période d'amortissement indiquée dans la Convention de crédit – petites entreprises et peut aller jusqu'à 20 ans.

6. Autres conditions

- Pour tous les détails sur les frais relatifs au compte HSBC petites entreprises, veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à l'adresse [hsbc.ca/petitesentreprises](https://www.hsbc.ca/petitesentreprises).

7. Imposition

Il pourrait y avoir des incidences fiscales liées aux offres et aussi au remboursement des offres. La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux. Si vous avez besoin de conseils fiscaux se rapportant aux offres ou à toute autre utilisation des produits ou services de la HSBC, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

8. Exclusions

Les petites entreprises qui comptent un employé de la HSBC comme propriétaire réel ne sont pas admissibles à ces offres.

9. Modifications

Les présentes conditions peuvent être modifiées, prolongées ou annulées au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

10. Droit de résiliation

La HSBC se réserve le droit de modifier les présentes conditions en tout ou en partie, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne à cette offre.